

Le 18 décembre 2024

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille VINGT-QUATRE, à 19h30 et à l'endroit habituel des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Johanne Fradette et Constance Ramacieri, ainsi que Messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

SONT ABSENTS :

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

La directrice-générale et greffière-trésorière par intérim Mme Nancy Vanasse, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h49.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du Code Municipal.

24-12-873

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 3.

ADOPTÉE

RETIRÉ

3. Entente avec la municipalité du Canton de Potton pour la patrouille nautique

24-12-874

4. Appui et contribution financière à Memphrémagog Conservation Inc. pour le projet de contrôle du roseau commun dans le littoral de la baie Fitch

ATTENDU QUE l'organisme MCI sollicite le soutien de la municipalité pour réaliser un le projet de contrôle du roseau commun dans le littoral de la baie Fitch;

ATTENDU QUE le roseau commun a été répertorié dans le littoral de la baie Fitch en périphérie de milieux humides;

ATTENDU QUE ce projet vise à vise à augmenter l'intensité du contrôle pour éradiquer cette espèce exotique dans ce secteur d'importance et ainsi favoriser la protection la biodiversité sur le territoire de notre municipalité.

*Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE la municipalité appui la démarche du MCI et donne une contribution financière au montant de 3 500\$ pour le contrôle du commun dans le littoral de la baie Fitch.

ADOPTÉE

24-12-875

5. Premiers Répondants

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Stanstead, désire uniformiser la rémunération de ses Premiers Répondants, conformément à ce que les pompiers de la Régie incendie Memphrémagog Est gagnent présentement, en ce qui a trait au nombre minimum d'heures payées pour présentation à la suite d'un appel d'urgence.

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la Régie incendie Memphrémagog Est de procéder au paiement d'un minimum de 3 heures pour chaque présentation d'un Premier répondant sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead à la suite d'un appel d'urgence, plutôt que seulement 2 heures, comme c'est présentement le cas.

La modification de la rémunération des Premiers Répondants sera en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

*** Messieurs Brian Wharry et Andrew Phaneuf se retirent pour le vote en raison du conflit d'intérêt.*

ADOPTÉ

24-12-876

6. Programmation de la TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

24-12-877

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Phaneuf, il est 19h57.

M. Pierre Martineau
Maire

Mme Nancy Vanasse
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim